

K-G PACKAGING
8001 KEELE STREET, P.O BOX 89
CONCORD; L4K 1Y8; ONTARIO
CANADA 905--669-9855

PRODUIT: Orange attack



Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT..... K-G PACKAGING INC.
8001 KEELE STREET P.O. BOX 89
ONTARIO
CANADA
L4K 1Y8
CANUTEC EMERGENCY #:1-613-996-6666(24HR)
NOM DE PRODUIT..... 11111-X208 ORANGE AIR FRESHENER 369G
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE..... NON APPLICABLE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... 11111-X208 ORANGE AIR FRESHENER 369G
USAGE DE PRODUIT..... ODEUR COUNTERACTANT.
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... F 09-465.

Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
ETHANOL	10-30	1000 ppm	64-17-5	7060 mg/kg RAT - ORALE	31623 ppm (4 h) RAT - INHAL
D-LIMONENE	30-60	NON DISPONIBLE	5989-27-5	4400 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
PROPYLENE GLYCOL	1-5	50 ppm	57-55-6	20000 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
ISOBUTANE	15-40	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL
PROPANE	5-10	1000 ppm	74-98-6	>5000 mg/kg DERMAL-RABBITS	NON DISPONIBLE

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION
INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.
INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.
CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.
ABSORPTION PAR LA PEAU..... ETHANOL CONTACT CUTANE RISQUE D'ABSORPTION PERCUTANEE CAUSANT LA DEPRESSION DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL.
CONTACT AVEC LA PEAU..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.
EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... LA LIMITE D'ETHANOL-LONG A RÉPÉTÉ L'EXPOSITION ORALE PEUT AVOIR COMME CONSÉQUENCE LE DÉVELOPPEMENT DU DOMMAGE DU FOIE PROGRESSIF AVEC LA FIBROSE.
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L'EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... NON DISPONIBLE.
PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.
INFLAMMABILITE..... HAUTEMENT INFLAMMABLE.
SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE. ETINCELLES ET FLAMMES.
MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 6.1.
(% VOLUME)
SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITE..... 0.7.
(% VOLUME)
DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.
SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.
PRODUITS DE COMBUSTION
PRODUITS..... VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

PRODUIT: 11111-X208 ORANGE AIR FRESHENER 369G**Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL
 EST CLASSEE COMME:..... >45cm BUT <100cm.
 RETOUR DE FLAMME..... AUCUN.
 POINT D ECLAIR (C), VASE CLOS DE NON DISPONIBLE.
 TAGLIABUE(CONCENTRE)

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NETTOYAGE ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET
 FUITE/DEVERSEMENT DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS.
 AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
 CONTROLES D'INGENIERIE..... VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON
 CONTINUE.
 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS
 MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE 50 DEG C.
 MATIERES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE..... HABITUELLEMENT PAS EXIGE.
 RESPIRATOIRE/TYPE..... LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER
 UN RESPIRATEUR DU TYPE A CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU EGALER.
 YEUX/TYPE..... VERRRES DE SECURITE.
 CHAUSSURES/TYPE..... PAS NORMALEMENT REQUIS.
 AUTRE/TYPE..... NON REQUIS.

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE..... AEROSOL.
 APPARENCE..... LIQUIDE JAUNE CLAIR.
 ODEUR..... ODEUR D'AGRUMES.
 SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.
 PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER)..... 20-35.
 @ 20 C
 POINT D'EBULLITION..... 78-175.5.
 TAUX D'EVAPORATION..... PLUS DE 1.
 ACETATE DE BUTYLE NORMALE
 DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.
 (PAR POIDS)
 SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C)..... SOLUBLE.
 pH..... NON APPLICABLE.
 DENSITE (LIQUIDE)..... 0.82-0.86.
 COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE.... NON DISPONIBLE.
 POINT DE CONGELATION:(°C)..... NON DISPONIBLE.
 % DE LA VOLATILITE DE AEROSOL..... 99.
 (PAR POIDS)
 DENSITE (AEROSOL)..... 0.73-0.77.
 % DE LA VOC DE AEROSOL (w/w)..... 97-98.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE
 DECOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA
 COMBUSTION EST INCOMPLETE.
 STABLE CHIMIQUEMENT:
 OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
 NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.
 COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.
 NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.
 REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?.... NON APPLICABLE.
 RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA
 REPRODUCTION N'EST PRESUME.
 IRRITATION DU PRODUIT..... IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.
 CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).
 CANCEROGENICITE DU PRODUIT..... LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME
 CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS
 REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH
 ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE
 RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF
 GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).
 TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST
 PRESUME.
 MUTAGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST
 PRESUME.

PRODUIT: 11111-X208 ORANGE AIR FRESHENER 369G

Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUE

ENVIRONNEMENTAL..... NON DISPONIBLE.

Section 13: DECHETS

MÉTHODE D'ÉLIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MÊME VIDÉS. ÉLIMINER CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.
CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AÉROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).

Section 15: LEGISLATION

RÈGLEMENTS CANADIENS

CLASSIFICATION SIMDUT..... A,B5,D2B.
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 2.
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Environnemental) TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMESTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.

RÈGLEMENTS U.S.

NIVEAU DE HMIS - SANTÉ..... 2 HASARD MOYEN.
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 4 HASARD SEVERE.
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITÉ..... 0 HASARD MINIMUM.
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 2.
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE B.
L'INFORMATION DE SARA 313 :..... CE PRODUIT NE CONTIENT AUCUN TI SOUMIS D'INGRÉDIENTS LES CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DE LA PLANIFICATION DE SECOURS ET LA COMMUNAUTÉ DROIT-A-CONNAISSANT L'ACTE DE CFR 372. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des) TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.
VOC (w/w%)..... 97-98.
TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.

Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

NOTICE DE KG PACKAGING INC LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS GRATUITEMENT PAR K-G PACKAGING INC. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT À DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S'EN SERVENT À LEURS PROPRES RISQUES. K-G PACKAGING INC. N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX ÉVÉNEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DÉCOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU'AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S'APPLIQUENT PAS À L'UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDÉS.
PRÉPARÉ PAR..... TECHNICAL SERVICES
DATE DE PRÉPARATION 2017/05/01